

Complément d'information
sur le document de référence AXA
déposé le 9 avril 2003 sous le numéro D.03-418



AXA est attentif depuis de nombreuses années à la mise en œuvre des principes du gouvernement d'entreprise.

La nouvelle loi américaine Sarbanes Oxley, publiée en 2002, s'applique à la Société parce qu'elle est cotée à la bourse de New York, et les adaptations nécessaires ont été mises en œuvre. La Société a également revu les règles du gouvernement d'entreprise à la lumière des recommandations du rapport Bouton.

STRUCTURE À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Depuis 1997, AXA a choisi une organisation à Directoire et Conseil de Surveillance, qui dissocie les pouvoirs de gestion de ceux de contrôle, et qui représente aujourd'hui la formule la plus aboutie d'équilibre de ces pouvoirs.

Le Directoire est assisté par un Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance est assisté de quatre Comités spécialisés.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est l'instance collégiale décisionnaire de la Société.

Il se réunit chaque semaine pour traiter de sujets stratégiques ou de fonctionnement du Groupe.

Un règlement intérieur définit les règles de son fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance du 15 janvier 2003 a, sur proposition du Comité de Sélection, renouvelé pour trois ans le mandat du Directoire qui venait à expiration le 19 janvier 2003, en nommant en qualité de membres du Directoire :

- Henri de Castries (48 ans).
- Françoise Colloc'h (59 ans), en charge des Ressources Humaines, de la Marque et de la Communication¹.
- Christopher Condron (55 ans), en charge des activités d'Assurance aux Etats-Unis et d'Alliance Capital.
- Gérard de La Martinière (59 ans), Directeur Financier².
- François Pierson (55 ans), en charge des activités d'Assurance en France, des activités Grands Risques et de l'Assistance.

M. Henri de Castries a été reconduit dans ses fonctions de Président du Directoire.

Puis le Conseil de Surveillance du 26 février 2003 a, sur proposition du Comité de Sélection, élargi le Directoire en nommant membres du Directoire, pour la même durée que les autres membres du Directoire :

- Claude Brunet (45 ans), en charge des Opérations et Projets Transversaux.
- Denis Duverne (49 ans), en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie.

Au sein du Directoire, à titre interne, chaque membre se voit confier la responsabilité d'un domaine d'activités propre.

Les membres du Directoire se consacrent exclusivement à la gestion du Groupe et seul Gérard de La Martinière détient des mandats d'administrateur dans des sociétés extérieures au Groupe, Schneider Electric et Crédit Lyonnais.

(1) Françoise Colloc'h a pris sa retraite à la fin du mois de mai 2003. Ses fonctions sont reprises par Claude Brunet, en plus de celles qu'il exerce déjà.

(2) Gérard de La Martinière a été élu le 13 mai 2003 à la présidence de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA). Sa prise de fonction a été immédiate et à cette date il a renoncé à l'ensemble de ses fonctions et mandats au sein du Groupe AXA. Il est remplacé dans l'ensemble de ses fonctions par Denis Duverne.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif est l'instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Sa composition reflète la structure du Groupe AXA puisque le Comité Exécutif est constitué des membres du Directoire et des responsables des unités opérationnelles.

Les 17 membres du Comité Exécutif se réunissent une fois par trimestre dans le cadre de revues trimestrielles de performance, les "Quarterly Business Review" (QBR). Ces QBR ont été mises en place en 2000.

Elles sont destinées à :

- examiner les performances des entités opérationnelles dans un cadre transparent et cohérent : suivi des activités opérationnelles, état d'avancement des projets grâce à des indicateurs chiffrés définis avec les membres du Directoire ;
- mesurer la progression des projets transversaux du Groupe ;
- échanger sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Comité Exécutif

- [1] **Bruce Calvert** Chairman and Chief Executive Officer d'Alliance Capital (Etats-Unis)
- [2] **Michel Pinault** Responsable de la zone Asie-Pacifique (hors Japon)
- [3] **François Pierson** Membre du Directoire, Chief Executive Officer d'AXA France, Responsable des activités Grands Risques, de l'Assistance et d'AXA Canada (Canada)
- [4] **Nicolas Moreau**¹ Chief Executive Officer d'AXA Investment Managers
- [5] **Françoise Colloc'h** Membre du Directoire en charge des Ressources Humaines, de la Marque et Communication²
- [6] **Christopher Condron** Membre du Directoire, Chief Executive Officer d'AXA Financial (Etats-Unis)
- [7] **Henri de Castries** Président du Directoire
- [8] **Alfred Bouckaert** Administrateur Délégué d'AXA Belgium (Belgique)
- [9] **Stanley Tulin** Responsable des relations avec les analystes, les agences de notation et les investisseurs américains, Vice-Chairman et Directeur Financier d'AXA Financial (Etats-Unis)
- [10] **Philippe Donnet** Chief Executive Officer d'AXA Japan (Japon) et Président du Conseil d'Administration d'AXA RE
- [11] **Les Owen** Managing Director d'AXA Asia Pacific Holdings (Australie)
- [12] **Claus-Michael Dill** Président du Directoire d'AXA Konzern (Allemagne)
- [13] **Denis Holt** Chief Executive Officer d'AXA UK (Royaume-Uni)
- [14] **Gérard de La Martinière** Membre du Directoire et Directeur Financier d'AXA²
- [15] **Denis Duverne** Membre du Directoire en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie
- [16] **Jean-Raymond Abat**¹ Chief Executive Officer d'AXA Seguros (Espagne) et Responsable de la zone méditerranée
- [17] **Claude Brunet** Membre du Directoire en charge des Opérations et Projets Transversaux

(1) Nommés au Comité Exécutif le 26 février 2003.

(2) A la suite de la cessation de leurs fonctions au sein du Groupe AXA, Françoise Colloc'h et Gérard de La Martinière ne sont plus membres du Comité Exécutif.

Responsables du document de référence*

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 12 juin 2003,
Le Président du Directoire
Henri de Castries

ATTESTATION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société AXA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'elle contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport.

Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission, à l'exception des informations concernant "l'Embedded Value" du groupe AXA (hors ANRA qui a fait l'objet des diligences prévues dans ce paragraphe) que nous n'avons pas revue. S'agissant :

- des informations relatives à l'embedded value incluses dans la section *Chiffres Clés* du document de référence page 51 à 53, nous nous sommes assurés de leur concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire indépendant Tillinghast établies en date du 27 février 2003, et émises suite à sa revue limitée des calculs effectués par AXA,
- de la marge de solvabilité européenne consolidée du Groupe AXA, les calculs estimés au 31 décembre 2002 ont été effectués par référence aux textes des Directives Européennes.

Le présent document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 8 avril 2003,

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
représenté par Mme Catherine Pariset
et M. Gérard Dantheny

Mazars & Guerard
représenté par MM. Patrick de Cambourg
et Charles Vincensini

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Denis Duverne

AXA

25, avenue Matignon, 75008 Paris

Tél. : 01.40.75.57.00

(* Document ayant fait l'objet d'une actualisation le 12 juin 2003.



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 9 avril 2003 conformément au règlement n° 98-01. **Une actualisation a été réalisée le 12 juin 2003.** Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.